

FISH'IN NIORT

Concours de pêche carnassiers de NIORT

samedi 18 janvier 2025

Rendez-vous au parking du Moulin du Milieu Les épreuves se dérouleront de 10H à 16H

Règlement de pêche du bord

Une carte pêche valide est obligatoire, le règlement officiel de la pêche applicable sur ces parcours devra être respecté. Tous les poissons seront remis à l'eau.

Tous les pêcheurs devront se conformer au règlement suivant :

1-Le départ et retour de chaque manche doit se faire au point déterminé par l'organisation, les heures de début et de fin seront strictement respectées, aucune prise ne sera validée en dehors de ces horaires, le retour se fera dans les meilleurs délais, l'organisation se réservant le droit de sanctionner les retards abusifs. En cas de litiges les dirigeants de l'organisation sont seuls habilités à trancher après consultation.

2-La pêche sera pratiquée uniquement aux leurres artificiels. Cette épreuve se déroule en binôme par tirage au sort, un tirage le matin et un l'après-midi, les équipiers se contrôlant mutuellement. Les numéros de téléphone des commissaires seront communiqués aux participants avant le début du concours. Espèces comptabilisées : brochet, sandre, perche, black-bass, silure, chevesne.

3-Tout pêcheur vu en dehors des limites du parcours sera disqualifié, exception faite s'il est en train de combattre un poisson qui l'aura entraîné hors de ces limites. Un espace minimum de 20 mètres devra être respecté entre chaque binôme, les équipiers d'un même binôme ne devront pas être distants de plus de 20 mètres l'un de l'autre.

4-Les poissons pris seront gardés vivants dans les meilleures conditions, mesurer à l'aide du matériel fourni par l'organisation, une photo sera réalisée pour chaque capture pour permettre d'éventuels contrôles par les organisateurs. Les gaffes et pinces sont interdites, épuisette obligatoire. Les poissons morts, ou qui présenteraient des blessures anormales ne seraient pas comptabilisés..

5-Les tailles réglementaires de capture en vigueur ne seront pas applicables, les captures et remises à l'eau se feront avec les plus grandes précautions.

6-Un coefficient multiplicateur 2 sur les longueurs mesurées sera appliqué pour le brochet, le sandre et le black-bass, coefficient 1 pour les autres espèces, le score de chaque pêcheur sera obtenu par addition de la longueur des captures. En cas d'égalité, ce sera le poisson de la plus grande longueur qui départagera les concurrents.

7-Le parcours commence à la passerelle de Pré Leroy et se termine à l'amont des ponts Main à l'extrémité du Quai de la Préfecture et la canal de la cale du port à la limite amont de la réserve de l'écluse de Comporté ., les réserves de pêche devront être respectées. La pêche est interdite dans les propriétés privées.

8-Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné et entraîner une disqualification du pêcheur.

Organisé par la Gaule Niortaise et le magasin Pacific Pêche